

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT
OPTION A - ETUDES ET ECONOMIE



DES FORMATIONS
EXEMPLAIRES POUR
UN FUTUR DURABLE !

RNCP5641

Mise à jour : 14 mars 2023



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le Bac Pro Technicien d'études du Bâtiment Option A – Etudes et Economie permet d'accéder aux métiers de :

- Technicien chargé du suivi des travaux
- Coordonnateur de travaux
- Adjoint au conducteur de travaux
- Technicien d'études du prix
- Métreur
- Chef de chantier
- Dessinateur DAO



Après une période de consolidation de son expérience professionnelle, le(ou la) titulaire du Bac Pro TeBEE a la possibilité d'accéder à des responsabilités plus importantes.



PARCOURS POST DIPLOME

Les titulaires du BAC PRO TeBEE peuvent poursuivre successivement **au sein du CFA** en :

- BTS Management Economique de la Construction (MEC),
- Licence Générale Domaine SST, Mention Génie Civil, Parcours Economie de la Construction Option Management de projet BIM du CNAM,
- Master Génie Civil Parcours Transitions Numériques et Environnementales dans le Bâtiment (TNEB) du CNAM.

Autres possibilités :

Autres BTS du champ du bâtiment (par exemple, BTS Bâtiment, BTS Enveloppe du Bâtiment).



LE PLUS DE LA FORMATION



La plateforme responsive PROJET VOLTAIRE vous permet de cerner et de surmonter les difficultés rencontrées lors de la rédaction d'écrits professionnels. Elle vous permet de vous remettre à niveau et de vous entraîner dans l'optique de parfaire votre rédaction grâce à la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire !



Label valable jusqu'au 26 avril 2024.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A la sortie de sa formation, l'apprenant·e sera en capacité de participer à l'élaboration d'un dossier d'étude de construction.

Ainsi, il/elle doit être capable de :

- ➔ Exploiter les notes de calcul,
- ➔ Préparer les dessins d'exécution,
- ➔ Planifier les opérations de chantier,
- ➔ Mettre au point les méthodes et les procédés de fabrication,
- ➔ Préparer le travail,
- ➔ Déterminer les besoins en personnels et en matériel,
- ➔ Décomposer l'ouvrage en ouvrages élémentaires,
- ➔ Décrire les travaux,
- ➔ Répartir les tâches et suivre le travail,
- ➔ Gérer économiquement les travaux.

AU PROGRAMME

- E11 – Mathématiques
- E12 - Sciences physiques et chimiques
- E21 - Analyse d'un projet
- E22 - Quantification des ouvrages
- E23 - Estimation des coûts

ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

- E31 - Présentation d'une activité de suivi de chantier
- E32 - Finalisation d'un dossier
- E33 - Préparation des travaux
- E34 - Économie et gestion
- E35 - Prévention, santé, environnement

ÉPREUVES GÉNÉRALES

- E4 - Epreuve de langue vivante étrangère
- E51 - Français
- E52 - Histoire et géographie

- E6 - Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués
- E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive
- Et le CHEF D'OEUVRE dont les points sont intégrés à la somme des points obtenus aux épreuves. Ils sont soustraits si la note est inférieure à 10/20 ou ajoutés si la note est supérieure à 10/20

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durant la formation : Devoirs sur table, devoirs maison, exposés, travaux pratiques, travaux en laboratoire, QCM, oraux d'entraînements, examens blancs ;

Déroulement de l'examen : épreuves ponctuelles écrites, orales ou pratiques sur convocation du SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours).

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques pour mener à bien la prestation dispensée consistent en une pédagogie différenciée (sous-groupes, co-enseignements, travaux pratiques, travaux dirigés, etc.).



CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau d'entrée :

- **Pour l'entrée en 2^{de} pro** : Avoir cumulativement achevé son cycle de collège et être âgé-e de 15 ans au moment de la signature du contrat d'apprentissage ;
- **Pour l'entrée en 1^{ère} pro** : Etre titulaire d'un CAP du champ du bâtiment, voire d'un autre secteur ou avoir effectué une seconde générale ou une seconde technologique ou une seconde professionnelle dans son intégralité ;
- **Pour l'entrée en Terminale pro** : Avoir échoué au Bac Pro TeBEE dans un autre établissement (formation en apprentissage ou en temps plein) ; autre profil : nous consulter directement.

Dans le cadre de la flexibilité des parcours de formation, il est possible de passer de la formation en temps plein à la formation en apprentissage et vice-versa.

Prérequis : Appétence pour l'informatique, en particulier pour les logiciels de DAO, aimer travailler en équipe, avoir le sens des responsabilités, avoir le souci du détail, avoir la capacité à communiquer, être curieux intellectuellement, savoir anticiper les problèmes, avoir envie de développer rigueur et méthode.

Age : Être âgé-e de 15 ans à moins de 29 ans à la signature du contrat. Au-delà, dérogations possibles dans certains cas (nous consulter). A partir de 29 ans (et sous certaines conditions) : contrat de professionnalisation ;

Modalités d'admission : Pour tous les candidats :

- 1 Pré-inscription en ligne via notre site internet ;
- 2 Dépôt de dossier de candidature sur notre plateforme et choix de la date du rendez-vous en visio-conférence;
- 3 Une présentation en visio-conférence de la formation ;
- 4 Un entretien individuel en visio (parcours, personnalité, motivation).

Dans le contexte post crise sanitaire, les entretiens continuent à se dérouler en visioconférence et les documents sont partagés.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Rythme : Alternance de périodes de 2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise ;

Durée de la formation : Se référer au calendrier ;

- au minimum 2075 h en trois ans ;
- 1389 h en deux ans ;
- 675 h en un an ;

Début : Fin Août de chaque année (terminale) ;

Fin de formation : Fin Septembre (seconde) ;

Type de contrat : Contrat d'apprentissage (CA) ou de professionnalisation (CP).

Nous consulter pour les modalités et tarifs du CP. Hors dispositifs spéciaux (RSA, ASS et AAH), le contrat de professionnalisation est réservé aux demandeurs d'emploi pour les 26 ans et plus.



TARIF DE LA FORMATION

- **Formation totalement gratuite pour l'apprenant-e**; CFA pour l'apprenant-e, rémunéré-e par l'entreprise (en fonction de l'âge, de l'année de formation, de l'IDCC, etc.) ;
- **En apprentissage**, reste à charge pour les entreprises privées : 1000 €/an à la rentrée 2023 pour l'année complète
- **Aide exceptionnelle de l'Etat pour les entreprises** : à ce jour, cette aide est de 6000 € maximum pour l'embauche d'alternant-e-s avant le 31/12/2023) ;

INSCRIVEZ-VOUS ! S'ÉLEVER, S'AFFIRMER



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, hors restriction liée à l'inhabilité et/ou à une contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, merci de contacter notre Référente Handicap : direction@cfa-btp.org

Pour plus d'informations, merci de nous contacter :

 7/9 rue Saint-Lambert - 75015 PARIS

 +33 (0)1 45 57 99 10
+33 (0)9 51 38 92 91

 direction@cfa-btp.org

 <http://www.cfa-btp.org/>

 CFA Bâtiment Saint-Lambert

 CFA du Bâtiment Saint-Lambert

 [cfadubatimentslf](https://www.instagram.com/cfadubatimentslf)

Retrouvez la rubrique
"Pré-inscription"
sur notre site web

